



## Intitulé de la certification

# Concevoir et animer un projet artistique à vocation sociale en utilisant le cirque

## Description de la certification

Le cirque social est une modalité d'intervention qui utilise les techniques des arts du cirque et plus largement les techniques corporelles comme la danse ou d'autres pratiques artistiques corporelles ( ex: théâtre physique, ) au service d'un projet artistique à vocation sociale et inclusive. Utilisé notamment dans le cadre de projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) ou de projets sociaux ou d'inclusion sociale, il s'adresse aux enfants, jeunes ou adultes défavorisés ou subissant des discriminations (handicap, échec scolaire, minorités ethniques ou religieuses) et est mis en œuvre dans des milieux très variés : établissements scolaires, centres de loisirs ou sociaux, hôpitaux, quartiers prioritaires, prisons, Ehpad ...

Il permet au travers de l'apprentissage des arts du cirque ou de la danse ou d'autres pratiques artistiques corporelles de développer l'estime de soi, la persévérance et le dépassement de soi, la confiance envers le groupe, la solidarité, la créativité. Il permet de créer du lien social dans un climat bienveillant et non compétitif, et dans un esprit positif, d'entraide, de respect et de confiance mutuelle.

Pour mener un tel projet utilisant le cirque, les intervenants doivent en plus de l'expertise de leur discipline, démontrer leurs capacités à adapter leur intervention au public et au projet de la structure commanditaire : bien analyser les besoins et définir le périmètre de l'intervention, concevoir des activités artistiques pertinentes au regard du public visé et du projet social de la structure, animer leurs interventions dans le respect des règles et contraintes du projet, et utiliser une démarche inclusive développant les valeurs sociales et respectant la progression de chacun.

La certification "Concevoir et animer un projet artistique à vocation sociale en utilisant le cirque " vise : les artistes du spectacle vivant (artistes circassiens, danseurs) ; les animateurs spécialisés en arts du cirque ou en danse ; les enseignants diplômés en arts du cirque ou en danse.



LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE  
1, IMPASSE DE LA RENARDIÈRE  
92220 BAGNEUX  
+33 (0)1 46 64 93 62

ASSOCIATION LOI 1901 - CODE APE : 90012 - SIRET : 392 LJ83 LJ83 000SLJ  
Agrément FFEC Pratique amateur : n°92116  
Agrément JEP : n°92JEP009 - Organisme de formation : 11 92 1821692  
Licences entrepreneur de spectacles : 1-1096735 / 2-1063222 / 3-1063223

## Référentiel

Référentiel de compétences	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>C1. Analyser le contexte social, économique, ainsi que le public visé par le projet de cirque social en ciblant les attentes et les enjeux prioritaires exprimés par les institutions et/ou les structures partenaires afin de définir le périmètre et les modalités de son intervention.</p>	<p>A partir d'un projet réel de cirque social mis en place dans la structure employeur du candidat, celui-ci est évalué à partir de 2 épreuves : :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- E1: un dossier professionnel individuel écrit</li> <li>- E2: une mise en situation réelle d'animation d'une séance de cirque social</li> </ul> <p>Ces 2 épreuves sont suivies d'un entretien avec le jury</p> <p>E1. Réalisation d'un dossier professionnel individuel</p> <p><i>Compétences évaluées : C1, C2, C3, C9 et C10</i></p> <p>Ce dossier professionnel est constitué de fiches de synthèse dont la trame est fournie par le certificateur. Il contient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'analyse du contexte social économique et culturel du projet, public visé , objectifs du projet et résultats attendus par la structure</li> </ul>	<p>Cr1.1. Les informations collectées de l'institution de la structure partenaire sont complètes et comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les aspects sociaux, économiques et culturels en lien avec le projet de cirque social : emplacement et structures relais, vie de quartier, projet précédent s'il a eu lieu</li> <li>- Les caractéristiques du public bénéficiaires du projet notamment : âge, nombre de participants, profils (bénéficiaires issues des quartiers, personne ayant un handicap, personnes âgées, population carcérale, enfant et ou jeune en échec scolaire...) et besoins spécifiques dont handicaps éventuels</li> <li>- Le lieu dans lequel se déroule les séances : règles ou réglementation spécifique applicable au type d'établissement notamment s'il s'agit d'un ERP (exemples : maison d'arrêts, hôpital, école...)</li> </ul> <p>Cr1.2. Les attentes et objectifs quantitatifs et qualitatifs du projet de cirque social sont définis avec l'institution ou la structure partenaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- objectifs quantitatifs : nombre de séances, périodicité, nombre de bénéficiaires..</li> <li>- objectifs "sociaux" du projet : amélioration de l'estime de soi des participants, de l'envie de dépassement de soi, renforcement de la cohésion sociale, etc</li> <li>- objectifs de créativité et d'expression artistique : découverte d'une discipline artistique du domaine du cirque, création d'une performance collective, développement de la créativité, etc...</li> </ul>

	<p>commanditaire (C1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'estimation des moyens matériels et humains associés (C2)</li> <li>- Le déroulé pédagogique des séances incluant le calendrier prévisionnel de mise en œuvre (C3)</li> <li>- Un exemple de compte rendu intermédiaire, adressé aux structures partenaires et les modalités de mise en œuvre du bilan final du projet (C9)</li> <li>- Une auto-analyse de sa pratique professionnelle (réussites et axes de progressions) (C10)</li> </ul>	<p>Cr1.3. Les modalités de fonctionnement et de cadrage du projet sont définis clairement avec la structure partenaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les niveaux de responsabilité sont définis en amont du projet entre la structure partenaire et la structure du candidat : conditions d'accueil et d'encadrement des participants au sein de la structure d'accueil, identification précise des interlocuteurs de chacune des structures partenaire ou employeur (coordination pédagogique, administrative, interlocuteur en charge de la sécurité des installations et de la maintenance de matériel...)</li> <li>- Les axes de travail prioritaires et les jalons caractérisant le projet sont identifiés dans le cadre de réunions de préparation et de suivi de projet</li> </ul> <p>Cr1.4. Les informations collectées sont consignées dans un compte-rendu ou tout autre document co-rédigés avec le coordinateur de la structure du candidat puis transmis pour validation à l'institution ou la structure partenaire</p>
<p>C2. Réaliser seul ou avec les coordinateurs du projet, une estimation des moyens matériels et humains nécessaires à la mise en œuvre du projet pour respecter les contraintes de budget définies par les parties prenantes (structures partenaire et employeur)</p>	<p>E2. Mise en situation professionnelle réelle : Animation d'une séquence pédagogique lors d'une séance de cirque social</p> <p><i>Compétences évaluées : C4, C5, C6, C7 et C8</i></p> <p>La mise en situation est réalisée devant un groupe de participants réels (ou fictifs le cas échéant). Les membres du jury observent le candidat en situation : sécurisation de l'espace et animation de la séance (C4, C5, C6, C7 et C8)</p>	<p>Cr2.1. Les moyens matériels nécessaires à la réalisation des activités pédagogiques et artistiques sont inventoriés et catégorisés : matériel et équipement pédagogique, espaces mis à disposition par la structure partenaire ou par la structure du candidat, matériel pédagogique supplémentaire à prévoir.</p> <p>Cr2.2. Le nombre d'encadrants et d'animateurs nécessaires à la réalisation du projet et à l'animation des activités est quantifié au sein de la structure partenaire et/ou de la structure employeur.</p> <p>Cr2.3. Les estimations coût/délai/ressources sont réalistes et conformes aux attentes et au budget du commanditaire et validées par les partenaires.</p>

Un entretien avec le jury est organisé à l'issue de ces 2 épreuves et porte sur l'ensemble des compétences mises en oeuvre, au travers

- du dossier professionnel
- de la mise en situation

Cet entretien individuel permet au candidat de justifier des choix opérés et d'apporter des explications complémentaires.

Le jury pose également des questions complémentaires sur les connaissances en anatomie fonctionnelle (C6).

C3. Concevoir et formaliser les activités pédagogiques (acrobatie, aériens, jonglerie, équilibre sur objet, clown, danse...) associant expression artistique et intervention sociale en suivant une logique de progression dans les apprentissages afin de proposer un programme d'interventions planifiées, ciblées, sécurisées et adaptées aux spécificités des publics visés par le projet de cirque social

Cr3.1. Le choix des activités pédagogiques est pertinent au regard des objectifs du projet :

- Les activités sont choisies en fonction du profil des participants (capacité physiologique, psychologique, et cognitive)
- Les activités intègrent une dimension créative et ludique autour des disciplines suivantes : acrobatie, aériens, jonglerie, équilibre sur objet, clown, danse...
- La progression pédagogique proposée est cohérente par rapport aux publics visés, aux objectifs du projet et la chronologie des activités proposées tout au long du cycle d'interventions
- Les activités sont dimensionnées en fonction de l'espace mis à disposition de l'établissement d'accueil et des contraintes liées à cet espace, aux normes et procédures de sécurité propres à l'établissement (école, prison, hôpital...), agréments délivrés par la FFEC (*Fédération Française des Ecoles de Cirque*) permettant les installations d'agrès de cirque.

Cr3.2. Le programme d'intervention est formalisé dans un document spécifique pour chaque séance et contient : les objectifs de chaque séance, la description des activités à réaliser en suivant un ordre logique de progression ainsi que le matériel nécessaire à leur réalisation, la durée des séances et séquences pédagogiques. Il inclut également les temps de transport, stockage et préparation du matériel.

Cr3.3. Les activités sont positionnées dans un calendrier prévisionnel (rétroplanning) partagé avec les structures employeur et la structure partenaire

C4. Préparer l'aménagement d'un espace pédagogique adapté aux activités proposées et garantissant la sécurité physique des participants tout au long des séances de cirque social afin d'éviter toutes blessures ou traumatismes potentiels des participants.

Cr4.1. Le candidat s'est assuré auprès de l'établissement d'accueil et de sa propre structure d'emploi que les structures et équipements pédagogiques ont été correctement installés et maintenus en amont de chaque séance conformément aux recommandations de la FFEC. Par exemple : installation des agrès conformément aux normes de sécurité et vérification par le responsable sécurité de la structure d'accueil.

Cr4.2. Le candidat prépare et vérifie l'état et le fonctionnement du matériel pédagogique nécessaire aux activités en amont de la séance et au début de chaque activité (matériel de jonglage...). Il assure la protection de l'espace pédagogique par des tapis de réception adaptés à la pratique de chaque activité tout au long des séances (exemple : tapis de danse pour la danse, le jonglage ou les équilibres ; tapis de réception pour l'acrobatie ou les aériens...).

Cr4.3. Tout constat du matériel, équipement ou structure défectueux ou non conformes en matière de normes de sécurité est signalé à l'interlocuteur identifié au sein de l'établissement d'accueil et/ou de sa structure employeur. Le candidat en tire les conséquences sur l'activité en cours (notamment suspension de celle-ci jusqu'à rétablissement du bon fonctionnement du matériel). Les dysfonctionnements constatés sont obligatoirement consignés dans les comptes-rendus de séance ou compte-rendu intermédiaires

C5. Établir et maintenir un cadre d'intervention clair et respectueux des participants tout au long des séances afin de favoriser un environnement inclusif et propice à la réalisation des activités ludiques et artistiques proposées en toute sécurité.

Cr5.1. Les modalités d'accueil des participants sont organisées : parole, geste ou tout autre action d'ouverture qui encourage les échanges et la collaboration entre les participants

Cr5.2. Les objectifs de la séance sont présentés aux participants à chaque début de séance ainsi que les exercices ludiques et créatifs à réaliser

Cr5.3. Les consignes concernant la réalisation de chaque exercice sont expliquées

Une démonstration est faite par le candidat si besoin pour s'assurer de la bonne compréhension et appropriation par tous.

Le candidat veille également à ce que les consignes de sécurité (règles d'utilisation du matériel et gestes et postures à adopter par les participants pour leur propre sécurité et celle des autres) soient appliquées de manière rigoureuse par les participants tout au long de l'activité

Cr5.4. Le cadre relationnel est posé par le candidat et partagé avec le groupe :

Les règles de fonctionnement interne du groupe sont annoncées ou rappelées en début de séance : écoute et respect de chacun, pas de remarques désobligeantes ni de jugement, droit à l'erreur, tenue vestimentaire adaptée aux activités.

En cas de conflits entre les participants ou de problèmes de comportement individuels, le candidat privilégie le dialogue, des jeux ou des exercices de jeu de rôle pour réguler le groupe et résoudre les conflits

Cr5.5 Le candidat adopte une posture ouverte et inclusive tout au long des séances

Le comportement verbal et non verbal est en adéquation avec les objectifs de la séance et le profil des participants : gestes, voix, regard, prise de parole...

Le candidat utilise un langage et un vocabulaire adaptés au niveau de compréhension des participants (âge, capacités cognitives...) ou des modes de communication alternatifs tels que le dessin, le mime, ou d'autres outils de communication adaptés aux participants

C6. Animer seul ou en équipe des activités de cirque, de danse ou d'autres activités corporelles d'expression artistique adaptées au profil physiologique de chacun des participants et respectueuses de leur personne, en les ajustant chaque fois que nécessaire afin de transmettre de façon ludique et créative les techniques de ces disciplines et les notions de base du fonctionnement du corps

Cr6.1. Une séance d'échauffement est proposée aux participants dans le respect des limites de son corps avant de se mettre en action (échauffement général comme, par exemple, un échauffement cardiovasculaire et articulaire, un échauffement spécifique pour chaque activité comme, par exemple, échauffement de la ceinture scapulaire avant de monter aux agrès aériens)

Cr6.2. Les modes de transmission des techniques de cirque de danse ou autres activités corporelles d'expression artistique définies dans le programme sont adaptées à tout type de profil et au niveau des participants et varient entre le verbal (expliquer), le visuel (voir une démonstration) et le kinesthésique (faire l'exercice). Le candidat annonce la consigne et accompagne, si besoin, physiquement (parade) le participant à la réalisation de l'exercice à exécuter en toute sécurité

Cr6.3. Les activités sont adaptées et réajustées aux besoins exprimés par les participants et/ou aux limites physiologiques observés par le candidat, en cohérence avec ses connaissances sur le système locomoteur, les notions anatomiques et physiologiques du corps humain. Si besoin, des solutions sont proposées pour faire face à une situation difficile face à un exercice demandé.

Cr6.4. L'animation des activités est correctement coordonnée et répartie entre les animateurs lorsqu'il s'agit d'une co-animation (respect des temps d'animation des séquences, répartition des sous- groupes de participants, fluidité dans l'enchaînement des séquences...)



C7. Stimuler les processus créatifs et expressifs du groupe au travers des activités proposées dans une démarche inclusive, participative, sans esprit de compétition, en valorisant et en favorisant le travail individuel aussi bien que collectif afin de permettre aux participants de développer des valeurs sociales fondamentales comme la solidarité, l'empathie, l'entraide, le vivre ensemble, tout en créant une ouverture au monde de l'art et de la culture

Cr7.1. Le candidat favorise les situations qui éveillent l'imaginaire de chaque participant et la recherche collective autour d'une consigne ou d'un projet : les aspects ludiques, créatifs et expressifs sont priorités lors des apprentissages des activités de cirque ou de danse

Cr7.2. La parole, les idées, l'expression individuelle sont prises en compte pour veiller à ce que chacun puisse participer au projet : elles sont partagées au sein du groupe pour prendre des décisions en commun (écouter, accepter, négocier, valider collectivement) Les moments d'expression partagée avec les autres participants et le travail en collectif sont organisés et alternent avec les temps d'expression individuelle.

Cr7.3 La forme de la réalisation finale du projet artistique et social est choisie par le candidat selon les moyens disponibles et les conditions de réalisation envisagées (nombre de séances, motivation des participants, espace disponible, lumières, musique, costumes, décor...). La préparation d'une présentation interne ou publique est réalisée avec l'accord de toutes les parties prenantes

C8. Encourager la progression individuelle de chaque participant, dans sa capacité à se dépasser physiquement et socialement tout au long du cycle d'intervention afin de favoriser le développement de l'estime de soi et la confiance grâce à l'apprentissage d'une activité artistique

Cr8.1. Le candidat fixe des objectifs individuels réalistes et adaptés au profil psychologique et physiologique du participant

Cr8.2. Une évaluation régulière (par exemple à l'issue d'une séance ou un cycle de séances) de la progression de chaque participant est réalisée et peut prendre diverses formes : jeux ou questionnaires d'auto-évaluation du participant et/ou échanges individuels...

Cr8.3. Le candidat réalise des feedbacks individuels motivants qui mettent en valeur les réussites et les points forts observés en séance d'un point de vue technique et comportemental (confiance en soi, respect des autres, prise d'initiatives...). Il guide le participant vers les axes de progrès prioritaires

Cr8.4. Le candidat répond à la demande d'aide d'un participant, qu'elle soit implicite ou explicite : il en analyse les causes (le participant ne sait pas comment s'y prendre pour réaliser une activité ou éprouve une difficulté d'ordre physique / il est stressé / en retrait du groupe...) et recherche une solution (réajustement des objectifs à atteindre, accompagnement physique dans la réalisation du mouvement, accueil émotionnel...)

C9. Réaliser le bilan quantitatif et qualitatif des interventions de cirque social après chaque cycle de séances et à la fin du programme dans le cadre d'un échange écrit et/ou oral avec les institutions et/ou structures partenaires, afin d'améliorer l'efficacité du programme et son impact social sur ses bénéficiaires

Cr9.1. Qualité et pertinence des bilans intermédiaires :

- Les bilans intermédiaires sont réalisés après chaque cycle de séances selon une périodicité et un format définis avec les institutions / structures partenaires (par exemple : écrit et/ou oral, toutes les 3 à 6 séances ...)
- Ces bilans contiennent notamment les informations suivantes : descriptions des activités réalisées à chaque séance, incidents et dysfonctionnements éventuels et leur résolution, progression significative du groupe d'un point de vue social et artistique

Cr9.2. Qualité et pertinence du bilan final :

- Le candidat produit un bilan de l'ensemble des séances réalisées formalisé sous forme de compte rendu écrit.
- Ce bilan comporte une analyse globale réalisée par observation du groupe de bénéficiaires d'un point de vue de l'évolution de la dynamique de groupe, de l'expression artistique, du développement de la qualité relationnelle, de la confiance en soi acquise par les participants et de l'analyse de l'atteinte des objectifs initiaux fixés avec l'institution et /ou la structure partenaire. Il peut également inclure les retours des participants eux-mêmes sur le programme et des pistes d'amélioration du programme.
- Le compte rendu est transmis à l'institution et/ou à la structure partenaire permettant de discuter des résultats obtenus

C10. Analyser sa pratique professionnelle en réinvestissant les résultats de ses réflexions et de ses actions afin de maintenir, développer et enrichir ses compétences professionnelles de cirque social

Cr10.1 Le candidat confronte son expérience professionnelle aux différentes pratiques exposées par ses pairs (par exemple en participant à des groupes d'analyse de pratique ou de retour d'expérience au sein de sa structure), en fait l'analyse et en tire les conclusions pour améliorer sa propre pratique. Il peut également organiser des réunions d'échanges et de retour d'expérience avec sa hiérarchie à l'issue d'un projet de cirque social en portant un regard réflexif sur sa pratique.